



CONSEIL NATIONAL  
DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **QUE VAUT LA PAROLE DU CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC ?**

« La portée du régime d'assurance-emploi (RAE) a considérablement été réduite au cours des dernières décennies. [...] C'est pourquoi il nous apparaît nécessaire d'apporter des assouplissements et une simplification des conditions d'admissibilité afin d'en augmenter l'accessibilité et la couverture et, de façon générale, d'améliorer les protections qui sont prévues » - **Karl Blackburn, président et chef de la direction du Conseil du patronat du Québec, 30 mars 2022**

Montréal, le 1<sup>er</sup> août 2022 – Le 30 mars dernier, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) scellaient une entente en co-signant une déclaration commune visant une « réforme en profondeur du RAE, réclamée depuis plusieurs années par tous les partenaires du marché du travail ». Cette déclaration, dont la première mouture a été écrite par le Conseil du patronat, était le résultat de deux mois d'échanges entre nos deux organisations. L'Honorable Carla Qualtrough, ministre de l'Emploi, du développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap accusait réception de cette entente, ainsi que les partis d'opposition.

Quelle mouche a donc piqué les dirigeants du CPQ pour ainsi renier, quelques mois plus tard, leur engagement et réclamer, aujourd'hui, le statu quo, par exemple sur la norme d'admissibilité, la durée des prestations, les sanctions rattachées aux raisons de fin d'emploi et sur combien d'autres sujets ?

« Que valent la parole donnée et la signature du président du Conseil du patronat du Québec, Karl Blackburn ? », s'insurge le porte-parole du CNC, Pierre Céré. « On vient ainsi confirmer certains préjugés à l'égard du monde patronal à l'effet qu'on ne peut jamais se fier à leur parole, qu'ils sont pingres et rébarbatifs au changement » avance le porte-parole du CNC, tout en ajoutant que « ce n'est pas obligé d'être comme ça, un programme d'assurance-emploi digne de ce nom est là pour assurer un équilibre dans le monde du travail ».

La déclaration du 30 mars concluait par ces mots : « Nous croyons que le temps est venu de réformer le régime d'assurance-emploi, de façon à ce qu'il retrouve sa vocation première : une assurance pour les travailleurs et travailleuses en situation de chômage, et un régime qui soutient travailleurs et employeurs dans leur quête d'une main-d'œuvre qui pourra aspirer à une meilleure qualité de vie. C'est l'ensemble de la société qui en bénéficiera. » Le CNC, pour sa part, maintient le cap.

-30-

#### **Source :**

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

#### **Informations :**

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : [cnc@lecnc.com](mailto:cnc@lecnc.com)

*Pour retrouver l'intégrale de la déclaration commune du 30 mars, ainsi que le texte conjoint publié dans Le Devoir dans les jours suivants :*

<http://www.lecnc.com/blog/2022/04/01/reforme-de-lassurance-emploi-les-voix-sunissent/>